



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
---	---

**ARRETE N° 116/2023 DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE
A UN ÉLU (article L. 2122-18 du CGCT)**

Monsieur le Maire de la Commune de LIBERCOURT,

- Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
- Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature provisoire au bénéfice de Monsieur Alain COTTIGNIES, Adjoint délégué à l'Enfance, la Jeunesse et l'Education, pour la période du 9 Août 2023 au 31 Août 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature provisoire est donnée à Monsieur Alain COTTIGNIES, Adjoint délégué à l'Enfance, la Jeunesse et l'Education, pour la période du 9 Août 2023 au 31 Août 2023, dans le domaine suivant :

Domaine et patrimoine :

- Signature des arrêtés de police relatifs à la circulation, au stationnement, à la sécurité, à la salubrité et à la tranquillité publique.
- Signature des arrêtés relatifs aux occupations du domaine public (bennes, barrières, échafaudages, camion de déménagement, voiture calcinée ...).
- Signature de toutes pièces relatives à l'urbanisme, notamment les déclarations préalables de travaux, les permis de construire, les autorisations d'occupation du domaine public et les certificats d'urbanisme.
- Signature de tout dépôt de plainte en cas d'empêchement de Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation par laquelle Monsieur le Maire peut intenter, sans limite, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

ARTICLE 2 : Ampliation en sera notifiée à Monsieur Alain COTTIGNIES – 2 Rue Danièle Casanova – 62820 LIBERCOURT.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation ou pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le 20 Juillet 2023

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement

